

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1033

1^{er} juin 2007

SOMMAIRE

AC Constructions Sàrl	49560	Meta-Euro-Investment S.A.	49581
AELF Alsdorf S.à r.l.	49572	MMFA S.A.	49574
AELF Korbach S.à r.l.	49573	Multi Investment Management Central Eu- rope S.à r.l.	49582
Arba Holding S.A.	49556	Multi Investment Projects S.à r.l.	49583
Baou S.A.	49584	Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. ..	49576
Bio Energy Invest S. à r.l.	49581	New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l.	49575
Boelekes Plus S.A.	49580	Oranjenhof Sàrl	49559
Boelekes S.A.	49579	Palamon Collection S.à r.l.	49561
Centrum K Luxembourg S.à r.l.	49575	Pamplona PE Holdco 3 S.A.	49584
Compradore S.A.	49559	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA	49583
Condor International S.A.	49542	Pinunze S.A.	49580
CPI I&G Nailsea S.à r.l.	49580	Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l.	49577
Donako China Investments S.à r.l.	49552	Santo Spirito	49584
Drache Holding S.A.	49576	SEB Asset Management S.A.	49575
Freeway International S.A.	49556	Sedemo S.A.	49576
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A. ...	49576	Sedemo S.A.	49577
Genesisystems Luxembourg S.A.	49582	Sledge Investment S.A.	49553
Halysa S.A.	49542	Still Petit Palais Participations S.A.	49572
Henley Investissements S.A.	49581	Stolt-Nielsen S.A.	49538
Immo-Trust S.A.	49581	Temporary Venture Holding S.A.	49571
Infodataweb	49579	TOP Finanzbeteiligungs S.A.	49573
Kahina S.A.	49539	Tradelux S.A.	49549
Kosmos International Europe Branch	49548		
Lisanthus S.A.	49574		
Merina S.à r.l.	49566		

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of STOLT-NIELSEN S.A. (the «Company») will be held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, on Thursday, *June 14, 2007* at 2.00 p.m., for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the holding of the Annual General Meeting on June 14, 2007, in variation from the date (third Thursday in April) set forth in Article Twenty-Four of the Articles of Incorporation;
2. To consider (i) the Report of DELOITTE S.A., Luxembourg, Independent Auditors («Réviseur d'entreprises»), on the consolidated financial statements of the Company, (ii) the Report of MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, Statutory Auditors («Commissaire aux comptes»), on the unconsolidated financial statements of the Company, and (iii) the Report by the Board of Directors of the Company in respect of the financial statements of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006;
3. To approve the unconsolidated balance sheets and statements of profit and loss of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006;
4. To approve the consolidated balance sheets and statements of operations of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006;
5. To approve the determination of dividends of the Company for the fiscal year ended November 30, 2006, namely (i) approval of an interim dividend declared on November 9, 2006 and paid on December 6, 2006 and (ii) approval of the recommendation of the Board of Directors of the Company of payment of a final dividend of Fifty Cents (U.S.\$ 0.50) per Common Share, payable on July 5, 2007 to Shareholders of record as of June 20, 2007, each of such dividends payable out of the paid-in surplus account of the Company, and (iii) transfer of all undistributed profits to the retained earnings of the Company;
6. To discharge the Board of Directors and Statutory Auditors of the Company in respect of the proper performance of their duties for the fiscal year ended November 30, 2006;
7. To (i) reduce the recorded issued capital of the Company of Sixty-Six Million One Hundred Thirty-Three Thousand Seven Hundred Ninety-Six United States Dollars (U.S.\$ 66,133,796) by an amount of Two Million United States Dollars (U.S.\$ 2,000,000) to Sixty-Four Million One Hundred Thirty-Three Thousand Seven Hundred Ninety-Six United States Dollars (U.S.\$ 64,133,796), by the cancellation of Two Million (2,000,000) Common Shares of the Company, no par value, held in Treasury, and to transfer Two Million United States Dollars (U.S.\$ 2,000,000) to the freely-distributable shares premium and reserves of the Company, (ii) adjust the number of issued Founder's Shares of the Company, in accordance with Article Ten of the Articles of Incorporation of the Company, by reducing the number of such Founder's Shares from Sixteen Million Five Hundred Thirty-Three Thousand Four Hundred Forty-Nine (16,533,449) to Sixteen Million Thirty-Three Thousand Four Hundred Forty-Nine (16,033,449) and (iii) amend Article Five of the Company's Articles of Incorporation to reflect each of the foregoing actions,
8. Subject to approval of the matters covered in Agenda item (7) and in conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to (i) amend (by way of reduction) the authorized capital of the Company set forth in Article Five of the Company's Articles of Incorporation from the current Sixty-Nine Million (69,000,000) Common Shares and Seventeen Million Two Hundred Fifty Thousand (17,250,000) Founder's Shares, each of no par value, to Sixty-Five Million (65,000,000) Common Shares and Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, such amended authorized Shares to be available for issuance upon decision by the Board of Directors of the Company, and (ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997), each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2008 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting;
9. To authorize the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase Common Shares of the Company, from time to time in the open market, provided (i) the maximum price to be paid for such Common Shares shall not be higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the Oslo Stock Exchange and shall be in con-

- formity with applicable standards, if any, concerning such purchases that may be established by the regulatory regimes in such countries where the Common Shares are listed or admitted for trading,
- (ii) the minimum price to be paid for such Common Shares shall not be less than the «stated value» (i.e. U.S. \$1.00 per share) thereof, and
- (iii) other conditions for trading shall be in conformity with applicable standards, if any, concerning such purchases that may be established by the regulatory regimes in such countries where the Common Shares are listed or admitted for trading,
- and further provided such purchases are in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law, such authorization being granted for purchases completed on or before August 31, 2008;
10. To elect eight directors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until their respective successors have been duly elected and qualified;
11. To elect Jacob Stolt-Nielsen as Chairman of the Board of Directors of the Company; and
12. To elect the Statutory Auditors («Commissaire aux comptes») to report on the unconsolidated financial statements and the Independent Auditors («Réviseurs d'entreprises») to audit the consolidated financial statements, of the Company, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.

The Annual General Meeting shall be conducted in conformity with the quorum and voting requirements of the Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation, in particular for agenda item (7) and (8), the general vote of all shares of the Company voting together (i) with a quorum of fifty per cent (50%) of the shares eligible to vote being present or represented when the meeting is first convened and (ii) a two thirds affirmative vote of those shares present or represented at the meeting being required.

The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on May 15, 2007 will be entitled to vote at the aforesaid meeting and at any adjournments thereof.

To assure Shareholders' representation at the Annual General Meeting, Common Shareholders are hereby requested to fill in, sign, date and return the Proxy Card, a form of which may be obtained from the registered office.

Dated: May 21, 2007.

J. Stolt-Nielsen

Chairman of the Board

Référence de publication: 2007048297/755/87.

Kahina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.673.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man);
- 2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de KAHINA S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euro (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

49541

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois cent vingt-neuf actions,	329
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action,	<u>1</u>
Total: trois cent trente actions,	330

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euro (33.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euro.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2007. Relation: GRE/2007/918. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047742/231/129.

(070046429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Halysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.777.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2006
tenue au siège social de la Société*

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société acceptent la démission de Monsieur David Leparmentier de son poste d'administrateur de la Société avec effet à ce jour.

Les actionnaires de la Société acceptent unanimement de nommer comme nouvel administrateur de la Société, à partir de ce jour et pour une période de 6 ans, Monsieur Régis Meister, employé de banque, avec adresse professionnelle à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société acceptent unanimement de confirmer que les mandats de Monsieur Yves Cacclin et de la Société GENERALE BANK & TRUST en leur qualité d'administrateurs de la Société se termineront dans 6 ans, ceci étant calculé à partir de la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident de transférer le siège social et la direction effective de la Société de son adresse actuelle au 30, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALYSA S.A.

R. Meister / Y. Cacclin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007047714/45/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070046270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Condor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.693.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of February.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The stock company SANTA FE INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, here duly represented by two of its directors:

- Mr Romain Wagner, named hereafter, and

- Mr Roland De Cillia, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Such appearing persons, acting as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I.- Denomination - Registered office -Duration - Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of CONDOR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at six hundred and forty thousand Euros (640,000.- EUR), represented by sixty-four thousand (64,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) per share.

The shares are bearer shares.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III.- Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 2nd Tuesday of May. at 14.00 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 1% of the company's share capital.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 17. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII- General provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The above-named appearing parties have subscribed the shares as follows:

1.- The stock company SANTA FE INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, sixty-three thousand three hundred and sixty shares,	63,360
2.- Mr. Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, six hundred and forty shares,	640
Total: sixty-four thousand shares,	64,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of six hundred and forty thousand Euros (640,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at eight thousand three hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

2.- The following have been appointed as directors:

a) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, (Grand Duchy of Luxembourg), on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

b) Mr Romain Wagner, chartered accountant, born in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), on the 26th of June 1967, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

c) Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, born in Jena,

(Germany), on the 12th of December 1939, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., with registered office in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B number 33,849).

4.- The registered office is established in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2010.

6.- The board of directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Romain Wagner, qualifié ci-après, et

- Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONDOR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à six cent quarante mille euros (640.000,- EUR), représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de mai, à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 1% du capital social.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, soixante-trois mille trois cent soixante actions,	63.360
2.- Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, six cent quarante actions,	640
Total: soixante-quatre mille actions	64.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de six cent quarante mille euros (640.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de huit mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, né à Ettelbruck, (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- b) Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- c) Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, né à Jena, (Allemagne), le 12 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).

4.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Wagner, R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2007. Relation GRE/2007/964. — Reçu 6.400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047730/231/315.

(070046567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Kosmos International Europe Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9911 Troisvièrges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 63.763.

1. Changement d'adresse

L'adresse actuelle de KOSMOS INTERNATIONALE EUROPE BRANCH est:

9, rue de Drinklange, L-9911 Troisvièrges

2. Extrait du procès-verbal du conseil KOSMOS INTERNATIONAL S.A. d'Administration du 3 janvier 2007

- Le conseil d'administration prend acte de la lettre de démission du 28 décembre 2006 de M. Fery Gentges en tant que gérant de KOSMOS INTERNATIONAL EUROPE BRANCH, succursale de KOSMOS INTERNATIONAL S.A., située, 9, rue de Drinklange à L-9911 Troisvièrges au Grand-Duché du Luxembourg et prend acte également de la lettre de démission de M. Fery Gentges en tant qu'administrateur de KOSMOS INTERNATIONAL S.A..

Le conseil d'administration de KOSMOS INTERNATIONAL S.A. décide de nommer M. Carl Gentges, né le 12 juillet 1959 à Malmedy (Belgique), domicilié à B-4960 Malmedy, 27, Chemin de la Cense, en qualité de gérant de la KOSMOS INTERNATIONAL EUROPE BRANCH et en qualité d'administrateur de la KOSMOS INTERNATIONAL S.A. avec effet au 28 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour KOSMOS INTERNATIONAL EUROPE BRANCH S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007047728/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Tradelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 125.699.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Monsieur Michel Fleres, administrateur de sociétés, né à Metz, (France), le 8 août 1959, demeurant F-57140 Woippy-Village, 64, rue du Maréchal Foch,

ici représenté par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de TRADELUX S.A. ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations de commerce international, en ce compris l'importation et l'exportation de biens et services, ainsi que le commissionnement et l'entremise commerciale.

La société pourra également agir comme mandataire pour le compte d'un ou plusieurs mandants, français ou étrangers et négocier et conclure des contrats de vente, d'achat, de location, ou de prestations de service.

En outre, la société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mai à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Michel Fleres, préqualifié, et libérées à concurrence de 25% par le souscripteur prêt moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Michel Fleres, administrateur de sociétés, né à Metz, (France), le 8 août 1959, demeurant F-57140 Woippy-Village, 64, rue du Maréchal Foch, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- Monsieur Denis Bour, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est appelé aux fonctions de commissaire.
- 4.- La durée du mandat de l'administrateur unique et du commissaire est fixée à six ans.
- 5.- Le siège social est établi à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2007, Relation GRE/2007/1430. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047737/231/209.

(070046620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Donako China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 120.090.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 26 février 2007, DONAKO Sp zoo, une société de droit polonais (R.C.S. Pologne 438/2006) ayant son siège social au 10, Fabryczna St., 53-606 Wroclaw, Pologne, a transféré 3785 parts

détenues dans la société DONAKO CHINA INVESTMENTS S.à r.l. à M. Johannes Lienhard, demeurant 23, rue Albert Einstein, D-68766 Hockenheim, Allemagne.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007047915/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Sledge Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.698.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 23 février 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SLEDGE INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 février 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Bienvenu, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n^o B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2007, Relation: GRE/2007/1020. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047738/231/149.

(070046619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Arba Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 30.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007047900/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00133. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Freeway International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.697.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 23 février 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FREEWAY INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 février 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 29 avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1),
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2007, Relation GRE/2007/1018. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047740/231/149.

(070046618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Compradore S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 29.471.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048194/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00500. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Oranjenhof Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6590 Weilerbach, 10, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 125.681.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Valdemar Nogueira Pacheco, indépendant, demeurant à L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.
2. Véronique Roeser, gérante, demeurant à L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ORANJENHOF SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Weilerbach.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant, avec café-club, le débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Valdemar Nogueira Pacheco, quarante parts sociales	40
2) Véronique Roeser, soixante parts sociales	60
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

49560

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-6590 Weilerbach, 10, route de Diekirch.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
 - Véronique Roeser, gérante, demeurant à L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre, gérant technique pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'exploitation du café-club.
 - Saïda Aatar, gérante, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche (France), 29, rue du Général Leclerc, gérant technique pour l'hôtel-restaurant.
 - Valdemar Nogueira Pacheco, indépendant, demeurant à L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif avec celle d'un gérant technique, en fonction du département concerné.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Nogueira Pacheco, V. Roeser, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2007. REM 2007/502. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 avril 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007047763/218/69.

(070046441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

AC Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 125.680.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Manuel Martins Loureiro De Araujo, technicien de chantier, demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton. Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AC CONSTRUCTIONS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Art. 3. La société a pour objet la construction, la rénovation, façades, plâtrages, la pose de carrelage, la réalisation, la promotion, les travaux de génie civil et l'infrastructure, l'achat et la vente de biens immobiliers, la location d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Manuel Martins Loureiro De Araujo, préqualifié. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4485 Soleuvre, rue de Sanem.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée Manuel Martins Loureiro De Araujo, technicien de chantier, demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: M. M. Loureiro De Araujo, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 20 mars 2007. Relation: REM/2007/570. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 avril 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007047762/218/58.

(070046440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PALAMON COLLECTION S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated 30 January 2007, not yet published at the Mémorial C and not yet registered at the trade register of Luxembourg,

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of 25.- EUR (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 998,300.- (nine hundred ninety-eight thousand three hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand four hundred fifty euros) to EUR 1,010,800.- (one million ten thousand eight hundred euros) by the issue of 39,932 (thirty nine thousand nine hundred thirty two) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each, on payment of a share premium amounting to EUR 3,993,175.- (three millions nine hundred ninety three thousand one hundred seventy-five euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in the European Community.

3.- Acceptance by the managers of PALAMON COLLECTION S.à r.l.

4.- Decrease of the corporate capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 1,010,800.- (one million ten thousand eight hundred euros) (following the above resolution) to EUR 998,300.- (nine hundred ninety eight thousand three hundred euros) by the cancellation of the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, held by PALAMON COLLECTION S.à r.l. in its portfolio.

5.- Amendment of article 5.1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 998,300.- (nine hundred ninety-eight thousand three hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,010,800.- (one million ten thousand eight hundred euros) by the issue of 39,932 (thirty nine thousand nine hundred thirty two) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by the Luxembourg company PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 3,993,175.- (three millions nine hundred ninety three thousand one hundred seventy-five euros).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., here represented by Mr Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the 39,932 (thirty nine thousand nine hundred thirty two) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., a company having its registered office in the European Union, this property being composed of:

Assets

1.- A share participation of 1 (one) common stock of a nominal value of EUR 10,000.- (ten thousand euros) with a book value of EUR 5,000,000.- (five millions euros), representing 100% (one hundred per cent) of the issued ordinary share capital of PALAMON COLLECTION S.r.l. a Italian company having its registered office at Via Mascagni Pietro 14 cap. 20122 Milano, Italy,.

2.- A share participation of 500 (five hundred) common stock of a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each with a book value of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred), representing 100% (one hundred per cent) of the issued ordinary share capital of PALAMON COLLECTION S.à r.l. a Luxembourg company having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3.- A bank account of a balance of EUR 350.- (three hundred fifty euros)

49563

Liabilities

1.- A debt without interest towards PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., amounting to EUR 500.- (five hundred euros).

2.- Other debts related to its incorporation and its capital increase, amounting to EUR 20,875.- (twenty thousand eight hundred seventy five euros)

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 4,991,475.- (four millions nine hundred ninety-one thousand four hundred seventy five euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l. as at February 22, 2007.

The balance sheet of PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l. shows net assets of EUR 4,991,475.- (four millions nine hundred ninety-one thousand four hundred seventy five euros).

Effective implementation of the contribution

PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., contributor here represented as stated hereabove, declares that:

a) About the participations' contributions:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;

- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Italy, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

b) About the bank account contribution:

- instructions have been given to the bank in order to transfer the bank account.

Managers' intervention

Thereupon intervene Mr. Gérard Becquer, Mr. Pascal Roumiguié, Mr. Fabio Giuseppetti and Mr. Stefano Bacci, managers of PALAMON COLLECTION S.à r.l., here represented by Mr Galiotto by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The shareholders acknowledge that following to the contribution made under the first resolution, PALAMON COLLECTION S.à r.l. holds 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each in its share capital. It is resolved to decrease the corporate capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 1,010,800.- (one million ten thousand eight hundred euros) to EUR 998,300.- (nine hundred ninety-eight thousand three hundred euros) by the cancellation of 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each held by the PALAMON COLLECTION S.à r.l. in its portfolio.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article five paragraph one of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at EUR 998,300.- (nine hundred ninety-eight thousand three hundred euros), represented by 39,932 (thirty nine thousand nine hundred thirty-two) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about 4,200.- euros.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing with held or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PALAMON COLLECTION S.à r.l., ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C et en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 998.300,- (neuf cent quatre vingt dix-huit mille trois cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.010.800,- (un million dix mille huit cent euros) par l'émission de 39.932 (trente neuf mille neuf cents trente deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 3.993.175,- (trois millions neuf cent quatre vingt-treize mille cent soixante-quinze euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) d'une société ayant son siège social dans la Communauté Européenne.

3.- Acceptation par les gérants de PALAMON COLLECTION S.à r.l.

4.- Diminution du capital social d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) en vue de le réduire de son montant de EUR 1.010.800,- (un million dix mille huit cent euros) (suivant les résolutions qui précèdent) à EUR 998.300,- (neuf cents quatre-vingt dix-huit mille trois cent euros) par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, détenu par PALAMON COLLECTION S.à r.l. dans son portefeuille.

5.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

6.- divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 998.300,- (neuf cents quatre vingt dix-huit mille trois cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.010.800,- (un million dix mille huit cents euros) par l'émission de 39.932 (trente neuf mille neuf cent trente-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par la société de droit Luxembourgeois PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

L'émission des parts sociales est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 3.993.175,- (trois millions neuf cents quatre-vingt treize mille cent soixante-quinze euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., ici représentée par Monsieur Galiotto prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 39.932 (trente neuf mille neuf cent trente-deux) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

Actifs

1.- Une participation de 1 (une) action ordinaire d'une valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille euros) avec une valeur comptable de EUR 5.000.000,- (cinq millions euros), représentant 100% (cent pour cent) du capital émis de PALAMON COLLECTION S.r.l., une société italienne ayant son siège social à Via Mascagni Pietro 14 cap. 20122 Milano, Italy.

2.- Une participation de 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune ayant une valeur comptable de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentant 100% (cent pour cent) du capital émis de PALAMON COLLECTION S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3.- Un compte bancaire de EUR 350,- (trois cents cinquante euros)

Passifs

1.- Une dette envers PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., société prénommée, s'élevant à EUR 500,- (cinq cents euros).

2.- Autres dettes relatives à sa constitution et à l'augmentation de son capital s'élevant à EUR 20.875,- (vingt mille huit cents soixante-quinze euros).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 4.991.475,- (quatre millions neuf cents quatre-vingt onze mille quatre cents soixante-quinze euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l. en date du 22 février 2007.

Le bilan de PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l. relève que la valeur nette comptable de tous ses actifs et passifs s'élève à EUR 4.991.475,- (quatre millions neuf cents quatre-vingt onze mille quatre cents soixante-quinze euros).

Réalisation effective de l'apport

PALAMON COLLECTION HOLDCO S.à r.l., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet des apports de participations:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Luxembourg et Italie aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

b) Au sujet de l'apport du compte bancaire:

- instructions ont été données à la banque aux fins d'opérer le transfert du compte bancaire.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Monsieur Gérard Becquer, Monsieur Pascal Roumiguié, Monsieur Stefano Bacci et Monsieur Fabio Giuseppetti gérants de la société PALAMON COLLECTION S.à r.l., ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, prénommée, en vertu de procurations qui resteront ci-annexées.

Reconnaissants avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en leur qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Les associés reconnaissent qu'à la suite de l'apport réalisé conformément à la première résolution, PALAMON COLLECTION S.à r.l. détient 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune dans son capital social. Les associés décident de diminuer le capital social d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) en vue de le réduire de son montant de EUR 1.010.800,- (un million dix mille huit cent euros) (suivant les résolutions qui précèdent) à EUR 998.300,- (neuf cents quatre-vingt dix-huit mille trois cent euros) par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, détenu par la PALAMON COLLECTION S.à r.l. dans son portefeuille.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 998.300,- (neuf cent quatre-vingt dix huit mille trois cents euros), divisé en 39.932 (trente neuf mille neuf cents trente-deux) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille deux cents Euros.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/811. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047791/211/267.

(070046456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MERINA S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1) Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr. Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2) The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MERINA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

49571

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2) La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.
- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 avril 2007. Relation: ECH/2007/313. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007048514/201/254.

(070046794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Temporary Venture Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.701.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 décembre 2006

1. Le siège social a été fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Monsieur Charles Matthew Stokes, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire.
3. Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Monsieur Alex Rolando Munoz, administrateur démissionnaire.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de société, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Monsieur Jesse Hester, administrateur démissionnaire.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de la société FIRI TREUHAND G.m.b.H, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour *TEMPORARY VENTURE HOLDING S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007047790/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

AELF Aisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.390.

—
EXTRAITS

En date du 1^{er} août 2006, les actionnaires de *MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.*, associé unique de la Société («l'Associé»), ont décidé de transférer le siège social de l'Associé du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

En date du 12 septembre 2006, les actionnaires de l'Associé ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'Associé en *ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

En date du 8 février 2007, les gérants de l'Associé, ont décidé de transférer le siège social de l'Associé du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007047794/6981/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07358. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Still Petit Palais Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.356.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 janvier 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Mademoiselle Jane Stapleton, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire.

3. Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Monsieur Jamie Edward Thompson, administrateur démissionnaire.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de société, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de Monsieur Jesse Hester, administrateur démissionnaire.

5. La société à responsabilité limitée *COMCOLUX S.à r.l.*, R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de la société anonyme *FIRI TREUHAND S.A.*, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour STILL PETIT PALAIS PARTICIPATIONS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007047792/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

AELF Korbach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.357.

—
EXTRAITS

En date du 1^{er} août 2006, les actionnaires de MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., associé unique de la Société («l'Associé»), ont décidé de transférer le siège social de l'Associé du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

En date du 12 septembre 2006, les actionnaires de l'Associé ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'Associé en ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

En date du 8 février 2007, les gérants de l'Associé, ont décidé de transférer le siège social de l'Associé du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007047795/6981/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07361. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 janvier 2007*

1) L'assemblée décide d'accepter la démission de leurs fonctions d'administrateurs de la société de M. Lex Thielen, de M. Philippe Stroesser et de SARAH S.A.

2) Sont nommés à l'unanimité aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2012:

- M. Marco Meyer, maître-boucher, né le 20 août 1950, domicilié à L-4940 Hautcharage, 31, Cité Bommelscheier,

- M. Luc Meyer, économiste, né le 20 avril 1978, domicilié à L-8086 Bertrange, 15, Cité am Wenkel,

- Mme Simone Meyer, exploitante d'hôtel, née le 22 février 1982, domiciliée à L-4940 Hautcharage, 31, Cité Bommelscheier,

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047847/318/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070046267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

MMFA S.A., Société Anonyme,

(anc. Lisanthus S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.209.

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LISANTHUS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.209, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2006, numéro 2185.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame María José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Arthur Le Conte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame María José Torrecilla, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et paraphées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en MMFA S.A.

2.- Adaptation subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la dénomination sociale de LISANTHUS S.A. en MMFA S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MMFA S.A. (la «Société»).»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Torrecilla, Le Conte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007. Relation: LAC/2007/2236. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007047826/202/55.

(070046470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mars 2007

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008:

M. Thomas Ericsson avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président;

Mme Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8;

M. Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007047848/1164/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Centrum K Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.522.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 22 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que gérant B, est acceptée.
- Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007047879/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46881 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007047852/211/11.

(070046468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 15.734.

La Société a été constituée originellement sous la dénomination STERIA-LUX S.A., suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 février 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 79 du 18 avril 1978.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047892/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01356. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 118.440.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. a transféré son siège social à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI INVESTMENT SOUTHGATE (LP) S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048076/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Drache Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 85.195.

Le bilan au 25 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047895/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07288. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Sedemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.646.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047896/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07292. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Sedemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.646.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047898/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07294. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.161.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

IAPETOS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.132, here represented by Me Marieke Kernet, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 15th, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. IAPETOS S. à r.l. is the sole partner (the Sole Partner) of PROMETHEUS HOLDING (LUXCO) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Luxembourg, on October 24th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2361 dated December 19th, 2006 (the Company);

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend article 12 first indent and third indent of the articles of association, and article 13 sixth indent of the Company in order to create two classes of managers, so that article 12 and article 13 sixth indent shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by a single manager or by a board of managers composed of A managers and B managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its(their) office. He(they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager, or, as the case may be, by the joint signature of two managers including at least one A manager and one B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.»

« **Art. 13. sixth indent.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager are present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.»

Second resolution

The Sole Partner resolves to acknowledge the resignation of Mr Lorenzo Russo as manager of the Company and grants him full discharge for the exercise of his mandate.

The Sole Partner further resolves to confirm the appointment of Mr Andrew Wood as manager of the Company and designate him as A manager of the Company for an unlimited duration.

The Sole Partner then resolves to appoint the following persons as B managers of the Company for an unlimited duration:

- Daniel Adam, born on April 23rd, 1971 in Messancy, Belgium, Head of Business Unit, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg; and

- Daniela Dostert, born on December 28th, 1974 in Trier, Germany, Senior Corporate Officer, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 700.- (seven hundred Euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

IAPETOS S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.132, ici représentée par M^e Marieke Kernet, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 février 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. IAPETOS S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de PROMETHEUS HOLDING (LUXCO) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2361 en date du 19 décembre 2006 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 premier alinéa et troisième alinéa, et l'article 13 sixième alinéa, de manière à créer deux classes de gérants, de sorte que les article 12 et 13 sixième alinéa auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérances composé de gérants A et de gérants B, qui n'ont pas besoin d'être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique, ou selon le cas, les associés.

La Société sera engagée envers les tiers en toutes matières par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B de la Société, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.»

« **Art. 13. sixième alinéa.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. Lorenzo Russo en tant que gérant de la Société et lui accord décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Associé Unique décide de plus de confirmer la nomination de M. Andrew Wood en tant que manager de la Société et le désigne en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide ensuite de nommer les personnes suivantes en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Daniel Adam, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg; et

- Daniela Dostert, née le 28 décembre 1974 à Trier, Allemagne, Senior Corporate Officer, ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 700,- (sept cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kernet, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 février 2007, REM/2007/368. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007048577/5770/126.

(070046880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Infodataweb, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007047901/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07220. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Boelekes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.483.

Le bilan de la société au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007047902/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07331. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

CPI I&G Nailsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.875,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.446.

—
Extrait des résolutions de l'Associé du 20 mars 2007

L'associé de CPI I&G NAILSEA S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stuart Webster, né le 30 mars 1963 à Montrose, Ecosse, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Peter Lewis Bax, né le 16 Juin 1953 à Leigh On Sea, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Peter Lewis Bax

- Michael Astarita

Luxembourg, le 21 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007048084/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Boelekes Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.094.

—
Le bilan de la société au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007047903/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07323. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pinunze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.222.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047904/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00178. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.132.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047905/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04803. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Meta-Euro-Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048129/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01309. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Bio Energy Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.422.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047906/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00202. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007047907/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00228. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Multi Investment Management Central Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 107.065.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La dénomination de la société à responsabilité limitée AM INVESTMENTS S.à r.l., gérante, à été modifiée une première fois en MULTI INVESTMENT HOLDING S.à r.l. puis une seconde fois en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. et son siège social est a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI INVESTMENT CENTRAL EUROPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048074/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Genesystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 101.945.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 13 février 2007

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Manuel Pallage de sa fonction d'administrateur-délégué.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Jean-Claude Camus, demeurant à F-54460 Liverdun, 8, rue de l'hôpital.

L'Assemblée décide également de déléguer à Monsieur Jean-Claude Camus, sus-mentionné, la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, avec pouvoir d'agir seul.

Monsieur Jean-Claude Camus portera le titre d'«Administrateur-délégué».

Le mandat du nouvel administrateur et de l'administrateur-délégué viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

MAZARS

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2007047917/1682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 117.625.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La dénomination de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT HOLDING S.à r.l., gérante, a été modifiée en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. et son siège social est a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MULTI INVESTMENT PROJECTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048075/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.718.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur B Monsieur Carl Speecke, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Lors de cette même Assemblée, le mandat des administrateurs:

Monsieur Georges Muzinich, administrateur A, 450 Park Avenue, NY-100200 New York, USA,

Monsieur Michael Ludwig, administrateur A, 450 Park Avenue, NY-100200 New York, USA,

Monsieur Pierre Van Halteren, administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Georges Muzinich, Administrateur A

- Monsieur Michael Ludwig, Administrateur A

- Monsieur Pierre Van Halteren, Administrateur B

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour *P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST S.A.*

P. Van Halteren / C. Speecke

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2007048080/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Santo Spirito, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.450.

Suite aux décisions prises par l'Associé Unique en date du 9 mars 2007 ont été nommés aux fonctions de gérant pour une durée illimitée: Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Hans de Graaf, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour SANTO SPIRITO

D. Galhano / E. Magrini

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007048083/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pamplona PE Holdco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue au siège social le 15 mars 2007*

1. L'Assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2006:

- Vincent Goy, directeur de société, demeurant 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Maxime Molter, directeur de société, demeurant 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Pavel Nazarian, directeur de société, demeurant 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2006, ERNST & YOUNG ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAMPLONA PE HOLDCO 3 S.A.

Référence de publication: 2007048096/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Baou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.895.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048195/1023/7322/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07322. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.